

Agence de Bayonne
IFAP
18 Avenue Maréchal Sout
64100 BAYONNE
05.59.52.25.25
agence.bayonne@greta-sud-aquitaine.fr

Inscription au Concours d'entrée
Institut de Formation
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
Bayonne Greta Sud Aquitaine
Arrêté N° 2015-1001/DFPA du 7 octobre 2015

Cursus Partiel
Promotion AOÛT 2017

NOM : **PRENOM :**

Je m'inscris sur la liste :

DIPLÔME Permettant d'accéder à la formation modulaire 10 Places			
<input type="checkbox"/> DEAS	<input type="checkbox"/> DE AMP	<input type="checkbox"/> DEAVS/MCAD	<input type="checkbox"/> Post Jury VAE (indiquer les modules à valider)

A LIRE ET A CONSERVER

Descriptif des épreuves du Concours d'entrée en CURSUS PARTIEL Auxiliaire de puériculture

(Arrêté n°2015-0301/DFPA du 31 mars 2015)

IFAP Bayonne Greta Sud Aquitaine – PROMOTION AOÛT 2017

DESCRIPTIF	DATES
<p>Modalités de sélection pour l'entrée en formation d'Auxiliaire de Puériculture, si vous êtes dans l'un des cas ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Candidats post-jury V.A.E. du D.E.A.P. : 1 ou plusieurs modules peuvent bénéficier de la formation en cursus partiel dans un délai de cinq ans après le jury. Vous êtes dispensé de l'entretien de sélection sous réserve que votre dossier soit complet et validé par le jury de présélection. (Instruction n°DGOS/RH/2014/215 du 10 juillet 2014)❖ Titulaires d'un diplôme autorisant l'accès en passerelle de Formation Modulaire :<ul style="list-style-type: none">❖ Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant : vous êtes dispensé des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8. Vous devez suivre l'enseignement des modules de formation 1 et 3 ainsi que les stages correspondants.❖ Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile : Vous êtes dispensé des modules de formation 4, 5 et 7. Vous devez suivre les modules de formation 1, 2, 3, 6 et 8 ainsi que les stages correspondants.❖ Titulaire du Diplôme d'Etat aux fonctions d'Aide Médico Psychologique : Vous êtes dispensés des modules de formation 4, 5, 7 et 8. Vous devez suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 6 ainsi que les stages correspondants. <p>Les candidats ci-dessus devront s'inscrire sur dossier du 26 Septembre 2016 au 05 Février 2017. Ils seront sélectionnés sur dossier. Si leur dossier est retenu, ils seront reçus en entretien avec un jury professionnel et formateur afin de déterminer l'adéquation entre leur projet professionnel et la formation Auxiliaire des Puériculture.</p> <p>Les candidats doivent donc compléter le dossier d'inscription et fournir impérativement les documents demandés. (Diplôme, documents d'état civil, lettre de motivation, certificats et appréciations employeur).</p>	<p style="text-align: center;">OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</p> <p style="text-align: center;">Du 26 septembre 2016 au 05 février 2017</p> <hr/> <p style="text-align: center;">DEROULEMENT DES EPREUVES</p> <p style="text-align: center;">Sélection des dossiers : Du 06 Février au 03 Mars 2017</p> <p style="text-align: center;">Epreuve orale d'admission : Du 06 Mars au 31 Mai 2017</p> <p style="text-align: center;">Résultats Epreuves d'admission : Jeudi 8 Juin 2017</p> <p style="text-align: center;">Rentrée prévisionnelle : 28 Août 2017</p>

Directrice IFAP : Jacqueline FERRER
Assistantes : Madame Badra LASLAH

☎ : 05.59.52.25.25
@ : badra.laslah@greta-sud-aquitaine.fr

GRETA SUD AQUITAINE – Agence de BAYONNE – 18 Avenue Maréchal Soult – 64100 BAYONNE

Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)

Arrêté du 6 janvier 2006 modifié

ADMISSION EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Tous les candidats sélectionnés sont personnellement informés par écrit de leurs résultats au concours d'entrée.

⇒ **Le candidat doit confirmer impérativement sa décision d'entrer en formation dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats. A défaut d'indication de sa part, il sera présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat suivant sur la liste complémentaire. Ces derniers seront prévenus directement par téléphone. Pensez à signaler tout changement de numéro de téléphone.**

⇒ **Date de la prérentrée : Juillet 2017.** Vous recevrez une convocation.

⇒ **Date de la rentrée : 28 Août 2017**

DOSSIER MEDICAL à fournir au moment de la pré-rentrée en Juillet 2017

⇒ L'admission définitive dans un IFAP est subordonnée à la production au plus tard, le premier jour de la rentrée :

- D'un certificat médical par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture. (Vous recevrez la liste des médecins agréés en novembre).
- Radio pulmonaire de moins de 2 ans avec résultats à nous fournir sous enveloppe.
- D'un certificat de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Test tuberculique, résultat exprimé en millimètres, datant de moins de 2 ans à la rentrée scolaire,
- Vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et Coqueluche (DTcaP datant de moins de 4 ans),
- Vaccination contre l'Hépatite B (3 injections obligatoires), sérologie anti HBS (penser à faire contrôler votre taux anticorps et a nous remettre les résultats sous enveloppe).
- Vaccination contre la Rougeole, Oreillons et Rubéole (2 injections obligatoires),

ATTENTION : les vaccinations et les sérologies sanguines obligatoires nécessitent des délais suffisants entre chacune d'elles.

MONTANT DES FRAIS d'entrée en formation :

- ❖ **Frais d'inscription en Institut : 125 €**
- ❖ **Frais de scolarité : 175 €**
- ❖ **Achat groupé de tenues badgées**

COUT DE LA FORMATION :

Demander un devis en fonction de votre situation.

FINANCEMENTS POSSIBLES :

Les candidats doivent s'informer auprès des organismes concernés dès la remise du dossier d'inscription.

- Demandeurs d'Emploi : rapprochez vous du Pôle Emploi dont vous dépendez pour étudier les possibilités d'aide pour cette formation.
- Plan de Formation de l'employeur : la demande de financement doit être fait auprès de votre employeur rapidement : nous remettre le dossier à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription.
- Contrat de Professionnalisation
- Congé Individuel de Formation (CDD OU CDI) : le demande de financement doit être réalisé auprès de l'OPCA de votre employeur dès maintenant : nous remettre le dossier à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription.
- Individuel : Parcours Modulaires : Financement personnel, possibilité d'échéancier sur l'année (pas de prise en charge par le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes).

ASSURANCES : Les élèves Auxiliaires de Puériculture ne peuvent pas être assujettis au régime de la Sécurité Sociale «Etudiant». Ils doivent fournir à la rentrée un justificatif prouvant qu'ils bénéficient du régime de Sécurité Sociale, au titre d'ayant droit ou à titre personnel. Ils devront fournir une assurance responsabilité civile personnelle et professionnelle.

FORMATION :
Modulée du 28 Août 2017 au 30 Juin 2018

PROGRAMME DE LA FORMATION PAR MODULES

La participation à l'ensemble de la formation est obligatoire. Elle comprend des heures d'enseignement réparties comme suit en fonction du diplôme permettant l'accès à la formation modulaire.

MODULES	DUREE	INTITULE	STAGES
Module 1	175 Heures – 5 semaines	Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne	6 semaines de stage en structure d'accueil d'enfant de moins de six ans
Module 2	70 Heures – 2 semaines	L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	4 semaines de stage
Module 3	140 Heures – 4 semaines	Les soins à l'enfant	6 semaines de stage en service de maternité, ou auprès d'enfants malades ou en situation de handicap
Module 4	35 Heures – 1 semaine	Ergonomie	2 semaines de stage
Module 5	70 Heures – 2 semaines	Relation – Communication	4 semaines de stage
Module 6	35 Heures – 1 semaine	Hygiène des locaux hospitaliers et médico-sociaux	2 semaines de stage
Module 7	35 Heures – 1 semaine	Transmissions des informations	Pas de stage
Module 8	35 Heures – 1 semaine	Organisation du travail en équipe	Pas de stage